



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 22 juin 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue  
Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h15*

#### **Étaient présents :**

**G.B.M :** BAERH Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Émile suppléant de M. Daniel PARIS ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; GAGLIOLLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; POUJET Yannick ; TERZO André ;

**C.C.L.L :** CRETIN Emmanuel ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :** GAUTHIER André ; MORALES Roland

#### **Étaient excusés :**

**G.B.M :** COUDRY Sébastien ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; LOUIS Bernard ; PARIS Daniel ; RUTKOWSKI Serge ;

**C.C.L.L :** COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; GOSSE Pascal suppléant de M. Christophe GARNIER ;

**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Denis JACQUIN

#### **Procuration de vote :**

**Mandants :** DUSSAUCY Nadine ; RUTKOWSKI Serge

**Mandataires :** DEVESA Cyril ; LEGAIN Olivier

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

## **RÉVISION DU PÉRIMÈTRE ET DU CALENDRIER DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée au titre d'une opération visant à étendre les locaux administratifs et ajouter un hangar sur le site du centre de tri, d'une part, et étendre les locaux technico-administratif de l'usine d'incinération, d'autre part, a été signée entre le SYBERT et la SAIEMB Logement le 14 février 2018.

Deux avenants ont été apportés à cette convention de mandat : l'un pour reformuler le contenu des missions, les engagements du mandataire et la durée des travaux et de la convention, l'autre pour reporter la date de réception au 31 décembre 2021, au plus tard.

Le mandataire, la SAIEMB, devenue LOGE.GBM, avait été choisie après consultation dans le cadre de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et portant sur le cadre de consultation selon la procédure adaptée (les textes sur le mode de consultation des mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée renvoient à l'article 30 du Code des Marchés Publics, aujourd'hui obsolète) ; le marché n°17-27 a été notifié pour 60 800 € HT le 30 janvier 2018.

Pour mémoire, le programme de travaux initial, d'une valeur arrêtée à 1,2 M€ HT, dont l'actualisation des coûts, portait sur :

- une adaptation d'une salle de réunion en vestiaires et lieu de restauration (environ 120 m<sup>2</sup>) sur le site de l'unité de valorisation énergétique,
- une extension de locaux, au-dessus et à côté de 2 structures existantes (environ 120m<sup>2</sup> sur le site de l'unité de valorisation énergétique et environ 220m<sup>2</sup> sur le site du pôle de valorisation des déchets), avec réaménagement du rez-de-chaussée,
- la construction d'un hangar de stockage fermé d'une surface d'environ 40 m<sup>2</sup> sur le site du pôle de valorisation des déchets,
- la création d'une entrée sur deux niveaux de 60m<sup>2</sup> chacun (rez-de-chaussée et étage) sur le site du pôle de valorisation des déchets.

Fin juin 2021, les travaux relatifs à l'usine d'incinération sont terminés et ont été réceptionnés ; la valeur de ces investissements a été arrêtée à 395 384,15 €.

Il s'agira, au vu du bilan et des pièces justificatives fournis par le mandataire, d'inscrire ces travaux dans le patrimoine du SYBERT.

En revanche, suite à une réorganisation dans l'affectation des services et des moyens techniques, il est proposé de ne pas mettre en œuvre les travaux de construction d'un hangar de stockage et la refonte des locaux du pôle de valorisation des déchets.

Cependant, certaines études, et notamment de maîtrise d'œuvre, avaient déjà été engagées pour 56 872,01 € HT

De fait, il s'agira, parallèlement de mettre en œuvre un avenant de réduction sur le marché 17-27 et le réduire de 25 050 € le portant à 37 750 €, hors révisions de prix.

**Dans ce contexte, à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- **prend acte de la fin des travaux relatifs à l'usine d'incinération, prévus dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'arrêter la valeur finale de ces travaux pour une intégration dans le patrimoine du SYBERT, à hauteur de 395 384,15 € HT,**
- **arrête la valeur des études préalables aux autres objets de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, mais qui ne seront pas réalisés dans l'immédiat, pour une intégration dans le patrimoine du SYBERT, à hauteur de 56 872,01 € HT,**
- **valide la décision de ne pas engager les autres travaux prévus à la convention de mandat et à cette fin, autoriser le Président ou son représentant à signer un avenant de clôture de la convention, la réduisant à la valeur des travaux effectivement réalisés et en acter le terme au 30 juin 2021.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

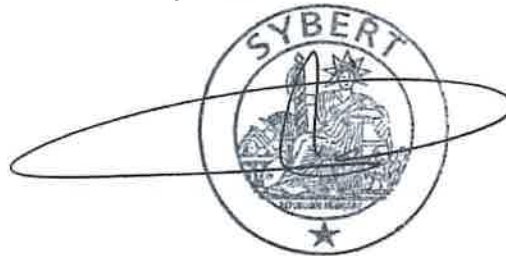
Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 27


Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



1. PS 30. 7. 21

Envoyé en préfecture le 01/07/2021  
Reçu en préfecture le 01/07/2021  
Affiché le   
ID : 025-252508247-20210622-2021\_06\_03\_19-DE